

Mosquée de Souillac condamnée : victoire du RN, des islamophobes et de la liberté d'expression !

écrit par Christine Tasin | 11 septembre 2018

C'est jour de fête, aujourd'hui. Le RN46, représenté par le Conseiller régional Emmanuel Crenne (qui fait partie des nombreux conseillers régionaux RN qui ont signé [notre appel](#) contre Médine au Bataclan) a gagné le procès qui l'opposait au "Trésorier" (ou une personne se présentant comme tel) de la Mosquée de Souillac.

Emmanuel Crenne et son équipe avaient eu le tort et d'alerter – toujours en vain à ce jour – le préfet, sur la mosquée de Souillac où prolifère le mouvement tabligh :

<http://resistancerepublicaine.com/2017/10/22/securite-dans-le-lot-lelu-fn-demande-la-fermeture-de-la-mosquee-de-souillac/>

Et son équipe avait distribué un tract alertant sur la dite mosquée, distribution qui leur avait valu menaces et agressions. Emmanuel Crenne avait porté plainte.

<http://resistancerepublicaine.com/2018/01/18/mosquee-de-souillac-le-responsable-fn-denonce-le-laxisme-detat-au-tribunal-des-le-lendemain/>

Il vient de gagner le procès. Le "trésorier" (?) de la mosquée a été condamné pour outrage à personne dépositaire de l'autorité publique.

Certes, l'amende et le dédommagement sont ridicules, même pas symboliques (300 euros d'amende avec sursis et 150 euros de dédommagement), complètement scandaleux, mais l'essentiel est

ailleurs.

On a le droit de dénoncer publiquement la montée et les dangers de l'islam. Cela paraissait évident dans la patrie de Voltaire, mais, comme, au fil des jours et des jugements, on en doute parfois, ce soir c'est champagne.

Communiqué de presse d'Emmanuel Crenne

Conseiller régional d'Occitanie – Délégué départemental du RN46

En Janvier 2018, le Rassemblement National du Lot avait distribué des tracts dénonçant la présence dans la mosquée de Souillac d'individus suspects appartenant aux milieux islamistes. Au cours de cette action, nos militants et moi-même avons été intimidés et agressés verbalement à plusieurs reprises par un individu qui s'était présenté comme le Trésorier de la mosquée de Souillac.

J'ai porté plainte contre l'individu en question qui a été condamné pour outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique Vendredi 7 Septembre 2018 par le Tribunal Correctionnel de Cahors à une amende et à nous verser un dédommagement.

Cette décision du tribunal de Cahors est une grande victoire pour le Rassemblement National: notre droit à librement diffuser notre message politique concernant la montée et les dangers de l'islam radical à Souillac est ainsi en effet reconnu, contre tous ceux que cette information semble gêner et qui ont tenté d'interdire l'expression d'une liberté fondamentale par la menace et la violence.

Je note que malgré nos demandes répétées, malgré ces événements et cette décision de Justice, le Préfet du Lot n'a toujours pas fait fermer la mosquée de Souillac, que nous continuons à considérer comme dangereuse. Je lui ai donc écrit afin de réitérer ma demande de fermeture de ce lieu de culte. Nous continuerons donc notre action sur ce sujet jusqu'à ce que le danger de l'islam radical soit définitivement écarté dans notre département.

Mais la victoire est aussi celle des islamophobes que nous

sommes, et plus largement celle des amoureux de la liberté d'expression.

En effet, est reconnu au tribunal le droit inaliénable de critiquer l'islam, de dénoncer ses dérives, et donc le droit fondamental de dire la vérité sur l'islam. Droit qui m'a été refusé en première instance et en appel pour "islam assassin". Dossier en cour de cassation...

Gageons que Marwann Muhammad aura avalé de travers ce soir, avec tous les bobos qui ont des vapeurs au seul mot RN et protègent néanmoins l'abject islam. Une raison de plus pour faire la fête, c'est savoureux de leur faire la nique. Il y a encore, en France, quelques tribunaux qui ne sont pas sous le régime de charia.